

K
E
B
O

FRANCE

KEBO X CHAUDIÈRE

Agent de conditionnement d'eau d'alimentation de chaudière

DESCRIPTION : Produit liquide de couleur brunâtre, prêt à l'emploi.

DONNEES TECHNIQUES

- Valeur pH (solution à 10 % dans l'eau) : $12,5 \pm 1,0$
 - Densité à 25°C : $1,19 \pm 0,05$
 - Solubilité : Miscible dans l'eau en toute proportion
 - Conservation : 3 ans maximum dans les conditions normales de stockage
-

APPLICATIONS ET PROPRIETES

L'effet de protection du **KEBO X CHAUDIÈRE** concerne, en plus de la chaudière, toutes les installations annexes de la chaudière (bâche, pompes alimentaires, économiseur...).

Le **KEBO X CHAUDIÈRE** ne peut être utilisé que si la chaudière a un système de purge et d'extraction suffisant.

Le **KEBO X CHAUDIERE** est un produit liquide complexe composé de substances inorganiques et organiques qui lui confèrent une double action, chimique et physique.

Le **KEBO X CHAUDIERE**, par ses substances inorganiques, dont l'hydroxyde de sodium, permet le maintien de l'alcalinité. L'hydroxyde de sodium sert aussi de traceur pour le dosage du **KEBO X CHAUDIERE**.

Le **KEBO X CHAUDIERE** renferme des polymères naturels et des colloïdes dont l'interaction et l'effet ne sont pas soumis aux lois stoechiométriques. Ceux-ci ont une action plutôt physique que chimique en complément des adoucisseurs.

Dans le cas d'une eau fortement oxygénée, il est conseillé l'utilisation en appoint du **KEBO XO** pour finir d'éliminer l'oxygène.

En cas de surdosage important (nous consulter pour fixer le dosage), le **KEBO X CHAUDIERE** permet également d'éliminer les incrustations de tartre en fonctionnement sans aucun risque, en les détachant progressivement, et en les transformant sous forme de boues qui seront éliminées par les purges.

Le **KEBO X CHAUDIERE** permet la production d'une vapeur pure et neutre de par ses agents anti primage.

Dans ce cas, le **KEBO X CHAUDIERE** peut être utilisé pour la production de vapeur dans l'industrie alimentaire.

L'emploi du **KEBO X CHAUDIERE** est conforme à la saisine N° 2002-SA-0317

Le **KEBO X CHAUDIERE** est enregistré au « German Boiler inspection board (TÜV) 08/KG 47 ».



INTRODUCTION DU KEBO X

Il est très important d'ajouter le **KEBO X CHAUDIÈRE** de telle sorte qu'à tout moment celui-ci soit contenu dans l'eau d'alimentation de chaudière.

Si le **KEBO X CHAUDIÈRE** est employé sous forme diluée, la dilution doit s'effectuer soit à l'eau adoucie, soit à l'eau de chaudière ou de condensation. Le **KEBO X CHAUDIÈRE** permet de décalcifier même de l'eau dure ce qui entraîne une formation de boue.

Exemple de DOSAGE DU KEBO X CHAUDIERE

- ① *Dose initiale* : Commencer le traitement en ajoutant 1 litre de **KEBO X CHAUDIÈRE**/m³ de la quantité d'eau contenue dans le système (eau de remplissage à TH = 0).
- ② *Dose normale* : Eaux d'appoint
(quotidienne)
- 40 ml de **KEBO X CHAUDIÈRE** par m³ d'eau adoucie (TH = 0 df)
 - 40 ml de **KEBO X CHAUDIÈRE** par m³ de condensats

Le dosage est à ajuster en fonction des paramètres et en fonction des analyses d'eau.

En cas de TH > 0, nous consulter.

En général, cela représente entre 20 et 50 g /tonne de vapeur produite.

TOXICITE ET PROTECTION LORS DE MANIPULATION

LE **KEBO X CHAUDIÈRE** renferme de la soude caustique.

Il est impératif de porter des gants, des lunettes et des vêtements de protection pour manipuler ce produit. En cas de contact avec la peau, laver la peau en utilisant de l'eau en abondance.

En cas de projection de **KEBO X CHAUDIÈRE** dans les yeux, laver immédiatement à l'eau pendant 10 minutes au minimum et consulter un médecin.

Se reporter à la fiche de données de sécurité.

STOCKAGE

Dans les conditions normales de stockage, et en emballages fermés le **KEBO X CHAUDIÈRE** peut être conservé sans perdre de ses qualités pendant 3 ans.

CONDITIONNEMENT

- Container de 1 200 kg
- Fût plastique de 240 kg
- Fût plastique de 60 kg

Les renseignements contenus dans cette fiche technique sont le résultat de nos études et de notre expérience. Ils sont donnés de bonne foi mais ne peuvent en aucun cas constituer de notre part une garantie, ni engager notre responsabilité.